



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 192/CCMP/12-2021 -

L'an deux mil vingt et un et le jeudi neuf décembre à quatorze heures, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 2 de l'hôtel Ebenezer à Kpalimé.

Quatre (04) membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur l'étude du rapport d'évaluation des offres relatives aux travaux de rénovation du laboratoire des énergies renouvelables de la faculté des sciences (FDS).

Après examen des documents transmis, la CCMP note le respect, par les membres de la commission d'évaluation des principes fondamentaux qui gouvernent la commande publique.

Par conséquent, la CCMP donne son avis de non objection pour l'attribution provisoire du marché relatif aux travaux de rénovation du laboratoire des énergies renouvelables de la faculté des sciences (FDS), à la société ECNG-BTP, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de quatorze million sept cent soixante et onze mille trois cent trente (14 771 330) francs CFA.

Les résultats de l'évaluation devront être notifiés, sous la forme habituelle, à l'ensemble des soumissionnaires dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la date de réception du présent avis de non objection et le délai réglementaire de quinze (15) jours ouvrables, pour d'éventuels recours, devra être observé, avant la signature du marché.

Le projet de marché mis en forme, accompagné des pièces habituelles, devra être transmis à la CCMP, pour examen technique et juridique, avant sa signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures et quarante-cinq minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de la Commission le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

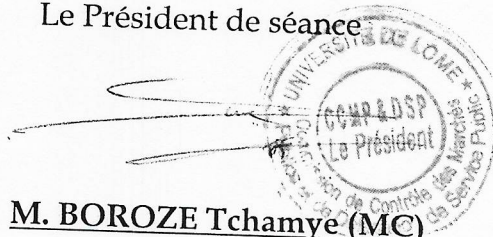
Ont signé :

Le Rapporteur de séance



M. SIMONS DE FANTI K.O.G

Le Président de séance



M. BOROZE Tchamye (MC)